



Conseil Municipal  
Procès-Verbal  
séance du 14 avril à 17h30

L'an deux mille vingt et un, le quatorze du mois d'avril, à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 avril 2021, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Dominique BUCCI ALBERTO, Maire en exercice.

PRÉSENTS : Dominique BUCCI ALBERTO, Jean-Pierre CLAEYMAN, Sylvain DAO-LÉNA, Françoise PAQUET, Michel GRASSI, Jean-Emile MOUTTE, Mickaël BUCCI, Philippe GOSSART, Joseph Ernest CHARLET, Yoann QUEVAL

REPRÉSENTÉS : Fabrice KOWALCZYK représenté par Michel GRASSI

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mickaël BUCCI

Désignation du secrétaire de séance : Mickaël BUCCI

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 MARS 2021

Vote 11 pour

En début de séance un débat s'installe sur la stratégie à avoir pour avoir une meilleure trésorerie et par conséquent des finances plus saines .

Proposition de revoir l'ensemble des tarifs des structures communales ( piscine, logement, patinoire etc...).

Proposition de faire un audit sur les résidences secondaire pour voir si la taxe d'habitation est réglée par l'ensemble de cette catégorie et si la commune instaure une taxe sur les biens vacants ( inoccupés ).

Les élus échangent ensuite sur la patinoire : pourquoi ne pas la déplacer , vérifier le fonctionnement du groupe froid , actuellement même quand il fait froid il tourne à plein régime . Il faut arriver à minimiser les coûts.

Il est reconnu que certaines activités ne sont pas rentables mais il apparait que la solution n'est pas de renoncer à ces activités. Il faut proposer des choses sinon le village meurt.

### **Comptabilité / finances**

#### Fixation des Taux des Taxes des Contributions Directes pour l'année 2021

La loi des finances pour 2020 a acté la suppression de la taxe d'habitation, sur les résidences principales.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation est compensée, par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) aux communes.

Il convient donc d'ajouter au taux communal, le taux départemental.

Le taux départemental est fixé à 26.10 % et le taux communal à 23,91 %, le nouveau taux communal de TFPB s'élèvera à 50,01 %.

Cette augmentation de taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la commune.

Madame le Maire propose de reconduire les taux d'imposition des taxes directes locales appliqués en 2020.

Les taux des taxes locales pour l'année 2021 sont fixés de la manière suivante :

- Foncier bâti → 50.01% (23.91% +26.10 %)
- Foncier non bâti → 120,08 %

Vote 11 pour

#### Participations de la Commune aux divers Organismes

##### Article 65548 Contributions aux organismes de regroupement

	<b>Total : 57 222,95 €</b>
Parc Naturel Régional du Queyras	9 575,74 €
Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Eclairage Public	17 505,73 €
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Crèche	30 141,48 €
	Vote 11 Pour

#### Participations et subventions de la Commune aux divers Organismes et Associations

##### **\* Article 6574 Subventions -Fonctionnement (privé) Autres Organismes**

	<b>Total : 33 239,00€</b>
Association Culture et Loisirs	15 000,00 €
Accueil de Loisirs sans Hébergement les Renardeaux	5 784,00 €
Association respect des animaux	700,00 €
Fondation du Patrimoine	55,00 €
Secours populaire	200,00 €
Association LABEL AIGUILLES	10 000,00 €
Maitre Chiens avalanche	150,00 €
Judo Club Guillestre	100,00 €
FNACA	100,00 €
Association refuge Solidaire	200,00 €
CIDDF	50,00 €
Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en difficulté	200,00 €
AMF Téléthon	100,00 €
Queyr'Avenir	500,00 €
Queyras passion	100,00 €

##### **\* Article 6281 Concours divers**

	<b>Total : 1 466,24€</b>
A.N.E.T.T	249,00 €
Association des Maires des Hautes-Alpes	242,50 €
A.N.E.M	204,74 €
Association des Maires Ruraux des Hautes Alpes	100,00 €

IT 05	450,00 €
Nordic 05	120,00 €
CAUE	100,00 €

Vote 11 pour

Approbation du budget général de la Commune -année 2021

Madame le Maire indique que des ajustements ont été faits depuis la réunion de travail sur le budget

Erreur de saisie 10073 € au lieu de 16 073 € et il a été procédé à des modification de certains postes de fonctionnement.

Il est proposé d'adopter le budget primitif de la commune de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

SECTIONS	Total Dépenses	Total Recettes
Investissement	1 870 802.24 €	1 870 802.24 €
Fonctionnement	1 219 015.00 €	1 219 015.00 €
<b>Totaux cumulés</b>	<b>3 089 817.24 €</b>	<b>3 089 817.24 €</b>

Vote 11 pour

La section fonctionnement de ce budget pose un problème .

A nouveau les frais liés au fonctionnement de la patinoire sont évoqués . Ils sont très importants. il est reconnu que cette saison a été exceptionnelle au niveau des recettes, mais les dépenses sont élevées.

Vente de coupes de bois : les deux dernières années ont été des années exceptionnelles . Les ventes de coupes de bois sont une bonne ressource pour la commune.

A nouveau il est dit que la gestion de nos structures doit être optimisée : patinoire, piscine cascade de glace afin de limiter les dépenses.

Madame le maire propose de se réunir sur ce sujet.

Approbation du budget camping de la Commune -année 2021

Il est proposé d'adopter le budget primitif du camping de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

SECTIONS	Total Dépenses	Total Recettes
Investissement	116 341.19 €	116 341.19 €
Fonctionnement	30 900.00 €	30 900.00 €
<b>Totaux cumulés</b>	<b>147 241.19 €</b>	<b>147 241.19 €</b>

Vote 11 pour

Approbation du budget de l'eau -année 2021

Il est proposé d'adopter le budget de l'eau de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

<b>SECTIONS</b>	<b>Total Dépenses</b>	<b>Total Recettes</b>
Investissement	280 358.00 €	280 358.00 €
Fonctionnement	131 570.00 €	131 570.00 €
<b>Totaux cumulés</b>	<b>411 928.00 €</b>	<b>411 928.00 €</b>

Vote 11 pour

### Personnel

La mairie a reçu une demande de réintégration d'un agent. Une visite médicale a donc été programmée fin avril .

Il convient donc de modifier le tableau des effectifs .

Il est noté un poste vacant ouvert à 28 h00, il sera supprimé .

Le tableau des effectifs est modifié de la manière suivante :

<b>CADRES OU EMPLOIS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>NOMBRE D'EMPLOIS</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>	C	3	35 heures
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	3	35 heures
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			28 heures
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C		28 heures
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	28 heures
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE</b>		1	
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles			
Principal de 2 <sup>ème</sup> classe			

Des explications sont données sur des postes d'un agent avec 2 contrats.

Il est précisé que les contractuels ne sont pas inscrits sur le tableau des effectifs.

L'ensemble des frais du personnel ( titulaires / contractuels) sont inscrits au budget 2021.

Se renseigner pour des emplois du « service civique » pour une période de 6 à 8 mois

Approbation du tableau des effectifs .

Vote 11 pour

Travaux d'urgence sur un mur de soutènement – demande de subvention au titre de l'enveloppe des dégâts de l'hiver

Autorisation au maire à déposer un dossier de subvention auprès du conseil départemental au titre des dégâts d'hiver – taux de subvention 55 %

Montant subventionnable : 82 000 €

Vote 11 pour

Aménagement et sécurisation du Quartier de la Chalp – demande de subvention au titre des amendes de police 2021

Autorisation au Maire à solliciter une aide de 50 % auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2021, pour l' Aménagement et sécurisation du Quartier de la Chalp montant estimatif des travaux s'élève à 39 908,00 € HT ( 2 devis sont présentés ).

Vote 11 pour

Réfection du mur de soutènement de la place Chaffrey Falque - Demande de subvention au titre du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire pour les communes de moins de 1250 Habitants

Autorisation au Maire à solliciter une aide financière au titre Fonds Régional d'Aménagement du territoire pour l'opération « Réfection du mur de soutènement de la place Chaffrey Falque » d'un montant estimatif de 7 655,00 € HT ( 70 % ) .

Vote 11 pour

Rénovation du réseau Eau Potable (A.E.P) sur le chemin des Horris-Demande de subvention

Autorisation au Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50 % et de 20 % auprès du Département des Hautes Alpes, pour les travaux de Rénovation du réseau Eau Potable (A.E.P) sur le chemin des Horris- montant estimé à 58 862,00 € HT.

Vote 11 pour

Modification des Statuts du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Queyras

Lecture des détails des principales modifications.

Article 7, sur la composition du Comité syndical, il est proposé que les deux délégués de la Région aient chacun 6 voix au lieu de 3 auparavant et que les deux délégués du Département aient désormais 3 voix chacun plutôt que 2. Ces deux instances auraient ainsi 48 % des voix.

Donc augmentation du nombre de voix de la région . il suffirait d'une commune en plus pour arriver à 50 % . la commune d'Aiguilles n'approuve pas ce point .

Après concertation il est proposé d'ajourner la délibération et de demander une réunion avec le Parc pour avoir plus de précisions sur ces modifications de statuts .

Il faudra voter avant le 2 juillet 2021.

L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 19h15.



